

FAITS DIVERS.

COTON.

Le tableau suivant donnera une idée de l'importance de la culture du coton et de l'augmentation croissante de la production dans cette branche de notre agriculture.

Table with 2 columns: Balles (Bales) and Recettes de (Receipts). Rows show data from 1850-1 to 1852-4.

De 1852 à 1854, l'Union ne produisit que un peu plus d'une demi-million de balles de coton, tandis que dans la saison de 1850-1 la récolte a été de 2,355,257 balles.

PROCLAMATIONS, SACRES ET COURONNEMENTS EN FRANCE.—Voici quelques rapprochements historiques concernant le sacre et le couronnement des rois et des empereurs de France, qui nous paraissent dignes d'intérêt.

L'élevation sur le pavois fut la seule cérémonie qui accompagnât les événements des vingt-deux premiers rois de France.

Le tout ou certaine partie d'un Lot de Terre, située dans la Grande Prairie, et connue sous le nom de Tannerie Hachet, contenant environ 195 acres.

VENTE PAR LE SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE. Lacius J. Dupré, Administrateur, Cour de District, paroisse St. Landry.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry.

UN CERTAIN LOT DE TERRE acheté par le dit Dubouard du défunt, par un acte passé devant Yves Davy, notaire public, le 2me jour d'Octobre 1850.

HARRISON ROGERS, Sheriff. Bureau du Sheriff, St. Landry, le 1er Janvier 1853.

VENTE PAR LE SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE. Auguste Donato, Ex. &c. Cour de District, paroisse St. Landry.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry.

FRANCE ET PIEMONTE. Le traité conclu que le gouvernement français se préparait à faire la conquête du Piémont.

Avis Judiciaires.

Vente Publique.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de District, dans et pour la Paroisse de Vermillion, il sera offert, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le ministère d'un encauteur public, le

Lundi, 7me jour de Février 1853, à la Maison de Cour, dans la ville des Opelousas, les propriétés ci-dessous décrites, situées dans la Paroisse St. Landry, appartenant à la succession de Robert Perry, décédé, dernièrement de la Paroisse Vermillion, savoir:

Un Certain Lot de Terre, contenant cinq arpens de face sur quarante de profondeur, situé sur le Bayou Chitcheou, ensemble avec toutes les BATISSES et AMELIORATIONS qui s'y trouvent.

UN LOT DE TERRE, adjoignant la terre ci-dessus, contenant environ 50 acres, communément appelé "Stevens Place."

Un Lot de Terre, étant la partie nord des lots Nos. 1 et 2, de la Section 10, du Township 3 sud de la Rangee 1 Est, contenant 40 acres.

Un Lot de Terre, situé dans le village du Bayou Chicot, étant le même occupé en ce moment par James Akenhead, comme un magasin, contenant 1/2 acre, plus ou moins, avec toutes les BATISSES et AMELIORATIONS qui s'y trouvent.

Le Quart de SECTION Nord-Ouest du 26e Township, 3 Sud, Rangee 4 Est, contenant 162-74 acres.

La moitié Est du quart de Section Nord-Est, Section 23, township 4 rangee sud, 5 est, ainsi que la moitié de la section ouest du quart nord-ouest, section 24, township 4 sud, rangee 5 est, contenant ensemble 168 01 acres.

Le quart nord-est de la section 32, township 2 sud de la rangee 4 est, et tant de la moitié est du quart sud-est de la section 31, dans le township 2 sud, rangee 4 est, qui se trouve dans la Paroisse St. Landry, contenant ensemble 177 35 acres.

Le quart sud-ouest de la section 32, dans le township 2 sud, rangee 4 est, contenant environ 247 65 acres, plus ou moins.

Le quart nord-ouest de la section 33, dans le township 2 sud, rangee 4 est, contenant environ 160 44 acres.

Le quart nord-est de la section 33, township 2 sud, rangee 4 est, contenant environ 160 16 acres.

Le quart sud-ouest de la section 34, township 2 sud, rangee 4 est, contenant environ 160 16 acres.

Le quart nord-ouest de la section 35, township 3 sud, rangee 4 est, contenant environ 162 62 acres.

Le tout ou certaine partie d'un Lot de Terre, située dans la Grande Prairie, et connue sous le nom de Tannerie Hachet, contenant environ 195 acres.

TERMES ET CONDITIONS.—Toutes sommes de dix piastres et au-dessous payables COMPTANT, le jour de la vente, et toutes sommes au-dessus de dix piastres à un crédit de six, dix et trois ans, du jour de la vente, en paiements annuels égaux; les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurités solides approuvables, à la satisfaction de l'Administrateur, les propriétés restant spécialement hypothéquées jusqu'au paiement final et définitif des dits billets, avec les intérêts qui pourront s'accroître au taux de huit pour cent l'an de l'échéance.

Vermillion, le 1er Janvier 1853.

VENTE PAR LE SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE. Lacius J. Dupré, Administrateur, Cour de District, paroisse St. Landry.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adresse, l'exposai en vente publique, pour du Comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 5me jour de Février 1853, commençant à 11 heures du matin, et de jour en jour, si il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Jean Dubouard, dans et de la propriété suivante, savoir: pour satisfaire le dit writ, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE acheté par le dit Dubouard du défunt, par un acte passé devant Yves Davy, notaire public, le 2me jour d'Octobre 1850, et étant décrit comme situé dans la Paroisse St. Landry, dans la ville des Opelousas, ayant 61 pieds de face, plus ou moins, sur la rue principale, borné au Nord par le lot appartenant à Stephen Duval, à l'Est par la rue principale au Main, au Sud par le lot appartenant à Magdeleine Desfere, et à l'Ouest par la rue du Cherin, ensemble avec toutes les Batisses et Améliorations qui s'y trouvent.

HARRISON ROGERS, Sheriff. Bureau du Sheriff, St. Landry, le 1er Janvier 1853.

VENTE PAR LE SHERIF. ETAT DE LA LOUISIANE. Auguste Donato, Ex. &c. Cour de District, paroisse St. Landry.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente lancé dans l'affaire ci-dessus intitulée, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, et à moi adresse, l'exposai en vente publique, pour du Comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, le Samedi, 5me jour de Février 1853, commençant à 11 heures du matin et continuant de jour en jour, si il est nécessaire, tous les droits, titres, intérêts et prétentions de Joseph ne Tesson, et de la propriété suivante, savoir: pour satisfaire le dit writ, savoir:

UN CERTAIN MORCEAU DE TERRE, situé dans la ville des Opelousas, mesurant un demi arpent de face sur cent soixante-neuf pieds de profondeur, borné au Sud par la terre de J. B. Isabelle, au Nord par la terre appartenant ci-dessus à Louis Lottinelle, borné à l'Est par la terre appartenant à Joseph Hardy, et à l'Ouest par les 200 pieds de terre que ledit Joseph Hardy, son veuf, a cédés pour passer entre la terre de P. Cahabin et la sienne, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent.

H. ROGERS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Opelousas, le 1er Janvier 1853.

Avis Divers.

HOTEL DE L'UNION. AUX OPELOUSAS.

LE sousigné ayant acheté l'Hôtel appartenant anciennement à F. Martel, et plus récemment à Jas. O. McLeland, aux Opelousas, informe respectueusement le public qu'il est maintenant préparé à recevoir les pensionnaires et des voyageurs qui encourageront cet établissement.

La longue expérience du sousigné, dans cette branche d'affaires, ainsi que les soins et l'attention qu'il donnera à la conduite de sa maison, et ses prix modérés, lui font espérer, il le croit, une part du patronage public. Venez m'essayer.

CHRISTOPHER STEEL. Opelousas, 11 Décembre 1852.—3m.

PRENEZ AVIS.

ALLEZ VOIR L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL DE MYER & ALEXANDERS, A WASHINGTON, POUR FAIRE DE BONS MARCHES.

MYERS & ALEXANDERS se trouvent en ce moment, par chaque bateau, des Marchés du Nord, un grand assortiment de Marchandises de toutes descriptions, telles que:—Marchandises Seches, Peaux, Habillements, Bottes, Souliers, Chaussures, Casquettes et de belles Robes pour Dames.

Aussi—Un grand assortiment de Bijouterie à la dernière mode, comprenant Montres en or et en argent, Diamants, des meilleures manufactures d'Angleterre, Belles chaînes en or, ou pour dames et messieurs, Lunettes en or, &c.

Nous invitons respectueusement les dames et messieurs à venir nous visiter. Nous offrons à vendre nos marchandises en gros et en détail à un très petit profit.

Washington (Lo.), 16 Octobre 1852.—3m.

AVIS.

Le sousigné venant de recevoir à commission d'Encauteur Public, pour cette Paroisse, offre ses services au public et à ses amis.

Il profite de cette occasion pour offrir aux administrateurs de succession, qui l'emploient comme Encauteur, de faire pour eux, et sans charges additionnelles, tous les tableaux nécessaires à leur reddition de compte.

ROBERT BENGUEBEL. Opelousas, 7 Février 1852.—1a.

Henry L. Garland. Louis Lastrapes.

GARLAND & LASTRAPES. AVOCATS.

EXERCERONT leur profession dans les différentes Cours du 15me. District Judiciaire. Leur bureau est aux Opelousas, 23 Février 1852.—1a.

Pensionnat et Externat DE JEUNES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme. Renaud (née Lathie) (Ancienne résidente de Mr. Lathie). Offre un local vaste et salubre; les dortoirs, classes, salles d'étude et de récréation ne laissent rien à désirer.

Les élèves y reçoivent tous les principes d'une bonne et solide éducation, dat l'instruction religieuse formera la base.

L'enseignement embrassera un cours progressif de Lecture, d'Ecriture, l'étude de la langue française et surtout celle de la langue anglaise, la Géographie, l'usage des Globes, l'Arithmétique, l'Histoire Sacrée, Ancienne et Moderne, et tous les ouvrages à l'usage.

Tous les cours en français sont enseignés par Mme. Renaud directrice de l'Etablissement, la langue Anglaise à laquelle est attaché un soin tout particulier est professée par une maîtresse spéciale.

De plus, une sous-maîtresse parlant français et anglais est expressément chargée de la surveillance continuelle qu'exigent de jeunes élèves. Dans leurs récréations, leurs dortoirs, à l'étude et dans toutes leurs occupations, elles ne sont jamais seules.

Tout ce qui concerne le service personnel des pensionnaires est confié à une domestique blanchie.

Chaque pensionnaire doit avoir un matelas et traversin, une couettepointe rouge, une moustiquaire, un couvert, un couteau de table, un gobelet.

UNIFORME.—Un chapeau paille garni en blanc.

Pour l'Hiver.—Une robe mérinos gris garnie de velours noir.

Pour l'Été.—Une robe rose, une robe blanche.

Le linge et les autres vêtements restent au choix des parents.

Les prix sont fixés par trimestre, ainsi qu'il suit: Instruction, 1ère classe, \$12 00 2nde, 10 00 Musique, 18 00 Pension, 25 00

La Rentrée des Classes a eu lieu le 25 Octobre. Opelousas, 18 Décembre 1852.—3m.

ATELIER DE FORGERON.

LE sousigné ayant loué la boutique, anciennement occupée par Alexis Laque, ou il est prêt à exécuter tous les ordres concernant le métier de Forgeron. Il sollicite respectueusement une part du patronage public.

Avis Divers.

MR. DEMPSTER, Professeur de Langue Anglaise.

INFORME respectueusement les parents et les tuteurs des enfants de St. Martinville, que le Lundi, 8 Novembre, ses classes seront transférées dans la maison dernièrement occupée par Mme. Rotchon, rue du Port, où il sera charmé de recevoir ses anciens élèves.

Un professeur de langue française étant attaché à l'établissement, le cours de cette langue recevra les mêmes soins, la même attention que celui de la langue anglaise.

Considérant cependant l'importance toute particulière de la langue anglaise, dont la connaissance est aujourd'hui indispensable, M. Dempster a résolu de faire deux fois par jour le cours d'anglais, le matin et l'après-midi, et les Elèves (excepté ceux apprenant exclusivement le français) seront tenus de parler Anglais, aussi bien pendant les récréations que pendant les classes.

Les Elèves pourront être reçus pour une seule langue ou pour les deux.

Les Elèves qui viendront d'une grande distance pourront entrer en pension dans une excellente pension du lieu.

CONDITIONS:—\$4 par mois. St. Martinville, 6 Novembre 1852.—1a.

PENSIONNAT ET EXTERNAT De Jeunes Demoiselles.

Dirigé par Melle. BERCIER. CETTE institution, à proximité de la ville, offre tous les avantages que l'on peut désirer pour une Maison d'Éducation.

Les élèves y seront constamment l'objet de la surveillance la plus assidue. Melle. Bercier s'appliquera à faire germer et à développer chez ses élèves les qualités du cœur, aussi bien qu'à former et à cultiver les facultés de l'esprit. Elle est persuadée que tout enseignement, pour être fructueux et solide doit reposer sur des bases tout à la fois morales et religieuses. L'Anglais y sera enseigné par une dame attachée à l'établissement. L'enseignement comprend un cours progressif de Lecture, d'Ecriture, l'étude des langues Française, et Anglaise, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire et tous les genres d'ouvrages à l'usage.

Les prix sont fixés par trimestres: Instruction, \$ 9 00 Pension, 24 00 Musique, 18 00 Opelousas, 11 Déc. 1852.—3m.

PHARMACIE DE WASHINGTON.

LE sousigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il vient de recevoir un assortiment complet de fraîches médecines, &c. &c., et qu'il continuera ce genre d'affaires dans le magasin occupé précédemment par le Dr. C. A. Hardy, situé près le magasin de MM. Thos. C. Anderson & Co.

Il emploie un pharmacien expérimenté, lequel s'occupe principalement de remplir les prescriptions ainsi que tout ce qui a rapport à la Pharmacie.

Le sousigné remplira avec le plus grand soin les ordres qui lui seront adressés par les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

S. D. ALLIS. Washington, 4 Août 1852.—6m.

Carrossier & Forgeron.

LE sousigné informe le public en général qu'il est maintenant prêt à exécuter, sur ordres, dans le plus bref délai et à des conditions raisonnables, des VOITURES, BUGGIES, &c. Il répare aussi les voitures, comme par le passé.

Le sousigné est aussi prêt à exécuter tous ordres concernant le métier de forgeron, &c. Il sollicite respectueusement une part du patronage public.

JOSEPH GIBBS. Opelousas, 2 Février 1852.—1an.

Au Rendez-vous!

LE sousigné autrefois agent de Mr. W. W. Thompson, de la Nouvelle-Orléans, informe ses amis et le public qu'il est maintenant associé, et en conséquence il offre toutes ses marchandises à des prix très réduits. Les personnes qui désirent faire de bons marchés et qui requièrent de venir visiter son établissement.

Il offre à vendre ses marchandises à meilleur marché que tout autre magasin du pays, sans cherté.

Les habillements faits et les marchandises seules sont offerts presque au prix coûtant.

C. A. GENIL. Opelousas, 11 Déc. 1852.—2m.

ACADEMIE OPELOUSAS.

Sous la direction du Révérend M. Thomas Rand, Principal.

MR. RAND a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il ouvrira son école, mardi, 4 Janvier prochain, et que les études continueront sans interruption jusqu'au 1er Juillet suivant.

Le concours de plusieurs professeurs éprouvés que M. Rand s'est assuré par des engagements, lui permet d'enseigner dans son école, outre les cours complets en littérature, mathématiques et les sciences naturelles qu'on y poursuit, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, le Latin et le Grec, ainsi que la musique vocale et la musique instrumentale.

Les personnes qui désirent avoir de plus amples renseignements sur ladite Académie, sont invitées à se rendre sur les lieux. Elles pourront ainsi juger par elles-mêmes, et du plan d'études et des progrès des élèves.

On peut aussi se procurer le Prospectus de l'établissement, contenant le détail des différentes branches d'enseignement et le prix de pension, au bureau du Courrier des Opelousas, à l'Académie, et chez Messrs. T. C. Anderson & Co., négociants à Washington. Opelousas 25 Décembre 1852.

VENTES JUDICIAIRES.

VENTE PUBLIQUE.

SUCCESSION DE JAMES M. WOODS. Il sera vendu, en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la dernière résidence du défunt, sur le Bayou Petite Prairie, dans la Paroisse St. Landry, le

Jeu, 27me jour de Janvier 1853, par le ministère d'un encauteur public, dûment commissionné, dans et pour la paroisse St. Landry, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession de feu James M. Woods, décédé, dernièrement de la paroisse St. Landry, savoir:

L'Habitation, sur laquelle le défunt résidait en dernier, située sur le Bayou Petite Prairie, en cette paroisse, St. Landry, contenant 393 acres de terre, ensemble avec toutes les BATISSES et AMELIORATIONS qui se trouvent dessus.

II ESCLAVES, de divers âges et des deux sexes, Quarante Balles de Coton, 600 Barils de Maïs, six Chevaux doux, six têtes de chevaux farouches, un lot de Coehons, Bœufs de tire, un lot de betes a cornes, une barouche, une vieille voiture, une montre en argent, un fusil double, outils aratoires, &c.

TERMES ET CONDITIONS.—L'habitation et les esclaves seront vendus à un crédit d'un et deux ans, à partir du premier jour d'Avril 1853, les propriétés personnelles à un crédit de un et deux ans, à partir du premier jour d'Avril 1853; toutes sommes au-dessous de vingt-cinq piastres comptant, sécurités personnelles seront requises sur toutes les propriétés, et les propriétés sujettes à hypothèques restant spécialement hypothéquées à la dite succession jusqu'au paiement réel du principal et des intérêts qui pourront s'accroître. Toutes sommes qui ne sont pas ponctuellement payées à échéance, porteront huit pour cent d'intérêt du jour de l'échéance jusqu'au parfait paiement.

ISAAC R. JACKSON, Administrateur. Opelousas, 25th December 1852.

VENTE PUBLIQUE.

Le sousigné vendra le Samedi, 22 Janvier prochain, 1853, sur les lieux, par l'entremise d'un encauteur public, la propriété connue sous le nom de

Hotel Washington, située dans la ville de Washington, paroisse St. Landry, étant le Lot No. 26, comme il est représenté sur le plan de la dite ville, bornée au Nord par la rue Carrière, à l'Est par la rue Washington, au Sud par la rue Mountainville et à l'Ouest par la rue du Maine, ensemble avec toutes les BATISSES et AMELIORATIONS qui s'y trouvent, ainsi que les Meubles de l'Hotel et les Utensiles de Cuisine.

Aussi.—UN OMNIBUS. La vente commencera à 1 heure de l'après-midi. CONDITIONS.—Comptant. ISRAEL GUILLORY. Washington, 18 Déc. 1852.

SUCCESSION DE GEORGE W. ADDISON.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre feu George W. Addison ou sa succession, sont requis de les présenter au sousigné dûment authentiqués. Et tous ceux qui doivent au dit Geo. W. Addison ou à la société de Addison & Sandoz, sont aussi requis de venir régler leurs comptes, s'ils veulent s'éviter des frais.

JOEL H. SANDOZ, Administrateur. Opelousas, 25 Déc. 1852.

B. A. MARTEL, AVOCAT.

OFFRE respectueusement les services de sa profession à ses amis et au public des 14me et 15me Districts Judiciaires. Son bureau est aux Opelousas. Opelousas, 25 Déc. 1852.—1a.

AVIS.

GABRIEL HARMAN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la Succession de feu Ely HARMAN, dernièrement de la même Paroisse, décédé.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'offrir à l'enregistrement, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date de la présente publication.

A. GARRIGUES, Greffier. Opelousas, 8 Janvier 1853.

Maison à Vendre.

LE sousigné offre à vendre une propriété, située sur la rue Principale, encaenture Vine, aux Opelousas. La propriété consiste en un terrain de terre faisant face sur les rues Principale, Uno et Union, presque au centre du village, avec maison de maître, cuisine, &c.

JOHN FRANCISCO. Opelousas, 8 Janvier 1852.—3m.

WAGON A VENDRE.

LE sousigné offre à vendre un wagon à bois complet, un wagon neuf, trois Chevaux, six Haras, complets. Pour les conditions, s'adresser à M. Charles Génin ou à M. C. Lee, aux Opelousas.

A. GARRIGUES, Greffier. Opelousas, 8 Janvier 1853.—1a.

E. GERARD & Co., Marchands Commissionnaires.

46 RUE CAROLLELLET. NOUVELLE-ORLEANS. 11 Déc. 1852.

Avis Divers.

Esclave en Prison.

Il a été conduit à la Prison de la Paroisse St. Landry, le 7 Novembre courant, un nègre disant se nommer HENRY, et appartenir à un certain John H. Harris, demeurant sur le Bayou Salé, dans la Paroisse Sainte Marie, d'où il est parti vers le 20 d'Octobre dernier.

Henry est âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds, 6 pouces, couleur cuivrée, ne parlant qu'anglais.

Le propriétaire est prêt de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmenner, autrement il en sera disposé selon la loi. CHS. THOMPSON, Greffier. Opelousas, 20 Novembre 1852.

T. M. WATKINS, Seiller.

ANNONCE respectueusement aux habitants de St. Landry, qu'il vient d'ouvrir de nouveau, à l'encadrement du Maine et Carrière, dans la ville de Washington, une belle et élégante BOUTIQUE de SELLERIE, où il aura constamment en mains tous articles concernant son métier. Il défie la concurrence pour son ouvrage. Tous ordres seront promptement remplis.

Ses prix sont modérés, pour du comptant ou à des pratiques punctuelles, à un court crédit. Washington, 10 Juillet 1852.—1a.

ARRENTAGE.

JOHN McDONALD se rendra promptement à tous ordres qui lui seront transmis pour arrentage qui lui sera demandé. Son bureau est chez Mr. Chs. N. Ealer, rue du Maine, aux Opelousas. Opelousas, 8 Mai 1852.—1a.

THEODOSE S. ROBIN, AVOCAT.

S'occUPERA ponctuellement de toutes les affaires qui lui seront confiées à ses soins dans les 14me et 15me Districts Judiciaires. Bureau aux Opelousas, Le. Opelousas, 23 Octobre 1852.—3m.

J. V. Gourdain, Charles Kerr, Gourdain & Kerr, Marchands Commissionnaires.

No. 25, RUE COMTE, Nlle. Orleans. 14 Juin 1852.—1a.

ENTERREMENS.

Le sousigné fournira, dans le plus court délai, sur ordre: Corbillards, Cercueils, Echarpes pour enterremens, &c. Tous les ordres pourront être laissés à son atelier, rue de l'Union près l'Eglise Catholique. SILAS HARRIS. Opelousas, 18 Décembre 1852.

COURTOIS & DIDIER, PATISSIERS ET CUISINIERS.

ANNONCE respectueusement au public qu'ils se sont établis aux Opelousas et qu'ils offrent leurs services comme Pâtisseries et Cuisiniers, au public de St. Landry.

Ils entretiennent Repas de Noce, au complet, Banquets, ainsi que Gateaux et Bûches pour soirées. Ils sollicitent une part du patronage public. Opelousas, 11 Déc. 1852.—1a.

Aristide Renaud, Horloger.

Rue du Maine en face le bureau du Courrier. T. E. GARDINER, AVOCAT.

ETANT établi permanentement au Grand Coteau (St. Landry) exercera sa profession dans les Cours des 14me et 15me Districts Judiciaires. Grand Coteau (Lo.) 25 Déc. 1852.—1a.

T. B. COOMBER, Zeintre, AVOCAT.

ANNONCE respectueusement aux habitants de St. Landry et des Paroisses environnantes qu'il vient de s'établir d'une manière permanente aux Opelousas, où il est prêt à recevoir tous ordres pour venir et orner les vieux meubles de toutes descriptions; vieux plateaux remis à neuf, collage de papier, devant de cheminées peints en fleurs; éventails pour salles à manger, &c. &c. Pour ordres ou d'autres particularités, s'adresser aux éditeurs du Courrier des Opelousas. Opelousas, 21 Février 1852.—1a.

Avis au Public.

LES sousignés, marchands à Washington, désirent clore leurs affaires en cette ville, et dissoudre leur association, annonce au public en général, qu'ils vendront leur grand assortiment de marchandises au prix coûtant, mais seulement pour ce comptant.

Tous ceux qui leur doivent sont requis de venir régler dans le plus bref délai. GOLDMAN & KAUFMAN. Opelousas, 11 Déc. 1852.—1a.

LE COUBRIER, Publié le Samedi par JOEL H. SANDOZ & ANDRE MEYNIER.

Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par an, payable d'avance, ou quatre piastres par trimestre à la fin de l'année.

Aucun abonnement ne sera reçu pour un temps moindre de douze